

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2015

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : Jean Pierre GUILLERET - Gilbert TACHON - Sylvie MALESTROIT - Philippe BIDAN - Angélique ROUTIER - Robert JAMBIN - Paulette GICQUEL - Martine VALLEE - Stéphane FOUCAULT - Hervé LE DOUCEN - Lynda LE PORS - Gwenaëlle PESTEL - Armand BIDAN - André LE TINNIER - Stéphanie LE BARS.

Absents excusés : Guy ETIENNE pouvoir à Jean Pierre GUILLERET
Benoît JAN Pouvoir à Paulette GICQUEL
Katia HUE pouvoir à Gilbert TACHON
Patricia CHOUPEAUX pouvoir à Stéphanie LE BARS

Secrétaire de séance : Martine VALLEE

Le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

DIAGNOSTICS ACCESSIBILITE

La réalisation d'un diagnostic accessibilité pour les établissements recevant du public et l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sont confiés à ETCl pour un coût TTC de 6 480 €.

AMENAGEMENT DES RUES DE LA CROIX MONTFORT ET DES BRUYERES

Affermissement des tranches conditionnelles

Le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux suivants prévus en tranches conditionnelles dans le marché d'aménagement des rues :

Lots	Entreprises	Rue de la Croix Montfort	Rue des Bruyères
Lot 1 voirie	EUROVIA	175 049.70 €	78 764.60 € dont 10 168 € d'enrobés pris en charge ou effectués par le Conseil Général, soit à la charge réelle de la commune : 68 596.60 €
Lot 2 assainissement dont • eaux pluviales (com.) • eaux usées (assaini.)	SEEG	131 940.00 € 75 450.00 € 56 490.00 €	65 429.00 € 35 720.00 € 29 709.00 €

Travaux d'effacement de réseaux

Le Conseil Municipal décide de réaliser l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de téléphone, « Rue des Bruyères » et « Rue de la Croix Montfort ».

Travaux	Coût	Participation communale
Basse tension	171 000 €	40 740 €
Eclairage public	83 000 €	49 800 €
Téléphone	33 700 €	33 700 €
Totaux	287 700 €	124 240 €

Demande de financements

Le Conseil Municipal sollicite :

- ✓ La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- ✓ Une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales)
- ✓ Une réserve parlementaire

ECOLE PUBLIQUE

Clôture

Le grillage qui sépare la cour de l'école publique de celle du Refuge des P'tits Loups sera remplacé par une clôture en panneaux rigides dont la pose sera assurée par les services techniques. Le coût des matériaux est estimé à 612 € TTC.

Portail

Le Portail d'accès à la cour de l'école publique sera remplacé par les services techniques. Le coût TTC des matériaux fournis par LIBAUD est de 944.35 €.

Acquisition matériel

Un ordinateur a été acheté chez Niel CASTREC au prix TTC de 509.95 € en remplacement de celui de la direction qui était hors d'usage.

STADE : remplacement d'une porte

La porte du local de la réserve sera remplacée par Yannick JEGO pour un coût TTC de 1 144.51 € pose comprise.

PLANTATIONS CITE PAUL LEMAITRE

Pour masquer la vue sur le cimetière, des plantations vont être réalisées sur l'espace vert de la « Cité Paul Lemaître », moyennant un coût TTC de 852.50 €.

RESTAURANT SCOLAIRE : suivi de l'hygiène alimentaire en 2015

Le contrat pour le suivi d'hygiène alimentaire au restaurant scolaire a été signé avec LABOCEA et renouvelé aux conditions ci-dessous :

Prestations	Fréquence	Coût unitaire HT
Prélèvement et acheminement des prélèvements		16.67 €
Analyses de produits alimentaires	1 fois par mois	45.00 €
Contrôles des surfaces	5 fois par an	6.89 €
Analyses d'eau (robinet cuisine)	1 fois par an	40.00 €

BORNES DE RECHARGE SDE

Un schéma d'implantation de bornes a été élaboré par le SDE 22. Il prévoit notamment la mise en place sur le Territoire de la CIDERAL d'une borne de recharge rapide (> 43 kVA) et de 17 bornes de recharge normale (3 à 22 kVA) dont 1 serait implantée à LA MOTTE.

Le financement de ces équipements (borne normale : 10 000 € ; borne rapide : 50 000 €) serait assuré conjointement par le SDE 22, le Conseil Régional, le Conseil Général, la CIDERAL et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie).

Le choix d'implantation se ferait en concertation avec la municipalité.

TOUR DE FRANCE

Son passage à LA MOTTE est prévu le samedi 11 juillet 2015.

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION PAR LA CIDERAL

La CIDERAL est compétente de plein droit pour l'exercice du droit de préemption urbain sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le Conseil Communautaire a décidé le 15 décembre 2014, afin que chaque commune puisse assurer la maîtrise foncière sur son territoire

- de maintenir un droit de préemption simple pour les communes dotées d'un PLU approuvé
- de déléguer aux communes, chacune en ce qui la concerne, l'exercice du droit de préemption sur les zones U et AU.

Le Conseil Municipal accepte cette délégation par la CIDERAL.

NOUVEAU DISPOSITIF DE COLLECTE DU TRI des ORDURES MENAGERES

Des bacs de tri seront présents à côté des conteneurs à ordures ménagères, en zone rurale. Les déchets triés à domicile seront collectés dans des sacs jaunes, distribués gratuitement en mairie, qui devront être déposés dans le bac jaune. Seule, la collecte du verre se fera au point de recyclage.

La population sera informée des nouvelles modalités de tri par la presse locale et le bulletin municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions

Conseil municipal : 4 mars et 8 avril

Commission des finances : 25 février et 1^{er} avril.